

SLO

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Absents excusés : 4

Absents : 2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIRH, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, DURAND, GRANEREAU, LAGUILLOON, LERUTH, MICHEL, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. BAILLEUX, FONMARTY, GUÉ, MOULIERAC. Mme GUE a donné pouvoir à M. LAGUILLOON

Absents : MM. LOREAU, PONS-COUEPEL

Secrétaire de séance : Aurore ROSSI.

Délibération n° 2025.12.02

Objet : Loyers communaux 2026

Madame la Maire explique à l'Assemblée que l'IRL (Indice de référence des loyers) indexant les montants des loyers est de 1,04 % et propose d'appliquer ce taux préconisé pour les loyers suivants :

	Loyer 2025	Loyer 2026	Charges	Total 2026
Logement de la Poste	580,12 €	586,15 €		586,15 €
Local de la Poste	1 048 €	1088,03 €		1088,03 €
Logement de Brondeau	584,80 €	590,88 €	14 €	604,88 €
Logement du Lugat	380,03 €	383,98 €	14 €	397,98 €
Local de Lavagnac	385,10 €	361,82 €		361,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Madame la Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 15 décembre 2025.

